

**PÔLE ENFANCE
LA VARENNE**

Livret de fonctionnement





Sommaire

1- Inscriptions	page 3
2- Modalités d'accueil	page 4
3- Accueil périscolaire	page 5
4- Restaurant scolaire	page 5
5- Vacances	page 7
6- Mercredis	page 7
7- Réservations/annulations	page 8
8- Tarifs des services	page 8
9- Règlement intérieur	page 9
10- Coordonnées	page 10
11- Calendrier scolaire	page 11



1- Inscriptions en ligne

Les inscriptions et les réservations aux différents services (Accueil périscolaire, Restaurant scolaire, Accueil de loisirs et Mercredis) se font directement sur le « portail familles »:

<https://portail6.aiga.fr/v4/login.php5>

1ère étape : Accès au « portail familles »

Pour les nouvelles familles : cliquer sur l'onglet « M'inscrire ». Remplir les rubriques et fournir les pièces administratives demandées en ligne (onglet « documents à transmettre à la structure »):

- Attestation d'allocataire CAF ou MSA
- RIB si vous souhaitez payer par prélèvement
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Photocopie des vaccins
- Si besoin : photocopie du PAI (Projet d'Accueil Individualisé en cas d'allergies alimentaires, problème de santé...), ordonnance, autorisation plus de 7 ans, photocopie de l'extrait du jugement (séparation, divorce...)

2ème étape : Inscription aux services

Muni de votre mot de passe et de votre identifiant, vous pouvez procéder :

- A l'ouverture des services
- Aux réservations ou annulations des journées
- À la consultation de vos présences et factures

ATTENTION :

- Les quotients familiaux seront mis à jour en février et en septembre. En cas de changement en cours d'année, veuillez vous fournir un justificatif à l'équipe.
- Les familles dont les dossiers seront incomplets se verront refuser l'accès aux services pour leurs enfants.



2- Modalités d'accueil

- > La commune déléguée de La Varenne souscrit une assurance pour les locaux et le personnel intervenant dans l'organisation du service. Cette assurance ne dégage pas les parents de leurs responsabilités, il est obligatoire de souscrire à une assurance responsabilité civile.
- > Les enfants sont accueillis dans les locaux communaux (salle des Hautes Cartelles, salle municipale, salle de sport, périscolaire, restaurant scolaire, bibliothèque, ...)
- > Le financement est assuré par les usagers, la commune, la CAF et la MSA
- > La facturation est réalisée par le service finance d'Orée d'Anjou.
- > L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié:

Responsable services enfance : Bérangère BAUDOUIN

Responsable adjointe: Oriane PERRAUD

Animateurs : Charlotte DUPAS, Aurore ROBERT, Camille BARBE, Marion GUILLOUX, Imelda Dubard, Emilie Le Gouriellec, Mathieu Lancien, Aurélia Lermite

Cuisine : Laurence MARCHAND

Les services accueillent régulièrement des stagiaires

- > L'enfant :
 - doit être vacciné avant admission
 - doit être scolarisé et avoir 3 ans pour l'accueil de loisirs
- > L'enfant âgé de plus de 7 ans peut venir et repartir seul avec une autorisation.
- > Le personnel n'est pas habilité à prendre en charge la gestion des médicaments, sauf en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- > **Les parents gardent les enfants malades, ils informent les services concernés par UN MAIL AVANT 9H: enfance.lavarenne@oreedanjou.fr, sous peine d'être facturé.**
- > **EN CAS D'URGENCE**, l'enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence le mieux adapté. La famille est immédiatement contactée.



3- Service Accueil Périscolaire

- L'accueil est ouvert tous les jours d'école:
 - 7h-8h45
 - 16h30/45-18h45

Ce service est destiné aux enfants scolarisés sur la commune déléguée. L'accueil est assuré par une équipe d'animateurs diplômés.

C'est un lieu de transition entre la maison et l'école où l'enfant peut se détendre, participer à des activités proposées par l'équipe d'animation ou jouer librement.

> Un petit déjeuner est servi jusqu'à 8h00 (prévoir brosse à dents + trousse au nom de l'enfant)

> Un goûter collectif, composé d'un laitage, d'un produit céréalier et d'un fruit, est proposé chaque soir.

4 -Service Restaurant Scolaire

Ce service est destiné aux enfants scolarisés sur la commune déléguée. C'est un lieu de pause et de convivialité autour du déjeuner.

Les repas sont livrés en liaison chaude. La préparation des repas est assurée par Laurence Marchand. Les menus sont disponibles sur le site internet de la mairie, ainsi que dans les écoles et l'accueil périscolaire.

En cas d'allergies ou de régimes alimentaires, la photocopie de l'ordonnance ou un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) est obligatoire et doit être communiquée à la responsable ainsi qu'une trousse, au nom de l'enfant, contenant les médicaments.

Les animateurs accompagnent les enfants au service, au débarrassage et au lavage des mains avant et après le déjeuner.

Quelques règles du restaurant scolaire:

- Les enfants de primaire se servent seuls en fonction de leur faim, s'ils aiment ou non le plat.
- Les enfants sont sollicités pour le débarrassage et nettoyage de la table, le passage du balai et le compostage.
- Les enfants sont assis par niveau de classe.

Les enfants se retrouvent sur la cour de l'école Henri Matisse ou dans la salle des sports (selon la météo) avant ou après le déjeuner, pour se détendre, jouer, courir.



5-Vacances

Ce service est destiné à tous les enfants de plus de 3 ans.

Les activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants (les maternels et élémentaires) à chaque période de vacances scolaires.

Accueil à la journée ou à la 1/2 journée

7h00-9h00	Péri-centre: accueil des enfants
9h00-12h00	Activités
12h00-13h30	Repas / Départ-Arrivée des enfants à la 1/2 journée
13h30-17h00	Temps calme et repos Activités Goûter
17h00-18h45	Péri-centre: accueil des familles

6-Mercredis

Accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas

7h00-9h00	Accueil des enfants Possibilité de petit déjeuner
9h00-12h00	Activités
12h00-13h30	Repas / Départ / Arrivée des enfants à la 1/2 journée
13h30-17h00	Temps calme et repos Activités Goûter
17h00-18h45	Accueil des familles

Pour le bon déroulement des animations et de la cohésion de groupe, il est demandé aux parents d'être attentifs à l'arrivée et au départ des enfants sur les temps d'activités

En cas de départ pour une activité extrascolaire alors que l'enfant est à l'accueil du mercredi, il est nécessaire de:

- remplir le formulaire de décharge parentale téléchargeable sur le portail famille
- renseigner l'autorisation parentale pour partir seul à partir de 7 ans, ainsi que le nom de la personne qui vient chercher l'enfant et le ramène

Si l'enfant revient après son activité, le créneau pendant lequel il s'est absenté est facturé.



7 - Réservations / Annulations

Les réservations et annulations des services se font directement en ligne.

- Pour une inscription d'urgence, contacter l'équipe d'animation. Il est impératif de prévenir par téléphone ou mail pour la bonne gestion des services. Sinon pour une présence non prévue:
 - 1.97 euros est facturé sur pour le restaurant scolaire
 - 0.5 euros*tarif à l'heure est facturé pour les mercredis
- En cas d'absence non justifiée: **(pas de mail et de non présence à l'école)**
 - 1/2h est facturée pour l'accueil périscolaire
 - Pour les vacances et mercredis, toute la réservation est facturée
 - Le repas est dû pour le restaurant scolaire

DÉLAI DE RÉSERVATIONS/ANNULATION DES SERVICES

PERISCOLAIRE

Si je veux réserver le	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Je peux réserver/annuler jusqu'au	vendredi 9h	lundi 9h	mercredi 9h	jeudi 9h

MERCREDI

Si je veux réserver le	mercredi
Je peux réserver/annuler jusqu'au	lundi 9h

VACANCES

Si je veux réserver le	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
je peux réserver jusqu'à 15 jours avant le premier jour des vacances*				

* modifiable auprès des services jusqu'à 8 jours avant par téléphone

RESTAURANT SCOLAIRE

Si je veux réserver le	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Je peux réserver/annuler jusqu'au	jeudi avant 9h	vendredi avant 9h	mardi 9h	mercredi avant 9h



8 - Tarifs des services

- Facturation effectuée pour tous les services Orée d'Anjou, prélevée au 15 du mois suivant. Toute facturation d'un montant inférieur à 15 euros est reportée sur la facture du mois suivant.
- Les CESU électroniques et papiers sont acceptés pour régler les frais de l'accueil périscolaire et loisirs en les envoyant directement à la Trésorerie Générale accompagnés d'un chèque pour compléter si besoin.
- La garde des enfants de moins de 6 ans ouvre actuellement droit à un crédit d'impôt sur présentation d'une attestation fiscale que vous pouvez trouver directement dans votre espace « portail familles »
- Les coûts du petit déjeuner et du goûter sont inclus dans le tarif.

Accueil périscolaire : au 1/4h:

Mercredis : à l'heure sans repas

- Le tarif pour le repas est de 2.93 €

Vacances : à la 1/2 journée ou journée, avec ou sans repas

- Le tarif pour le repas est de 2.93 €

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de loisirs sont définis par délibération du conseil municipal d'Orée d'Anjou. Ils sont en fonction du quotient familial.

Restaurant scolaire :

- Le tarif pour le repas est de 3.93 €
- PAI: 1.22€+ la famille fournit le repas

ACTURATION ET TARIFS DES SERVICES		
<i>Accueil périscolaire et péricentre</i>		
Quotients	Tarifs à l'heure	Tarifs au 1/4 d'heure
De 0 à 600 €	1.52 €	0.38 €
De 601 à 900 €	2.20 €	0.55 €
De 901 à 1200 €	2.48 €	0.62 €
De 1201 à 1500 €	2.80 €	0.70 €
De 1501 à 1800 €	2.96 €	0.74 €
Sup. à 1800 €	3.44 €	0.86 €
<i>Mercredi sans repas</i>		
Quotients	Tarifs à l'heure	
De 0 à 600 €	0.48 €	
De 601 à 900 €	1.32 €	
De 901 à 1200 €	1.60 €	
De 1201 à 1500 €	2.00 €	
De 1501 à 1800 €	2.20 €	
Sup. à 1800 €	2.60 €	
<i>Vacances journée et demi-journée sans repas</i>		
Quotients	Tarifs demi-journée	Tarifs journée
De 0 à 600 €	1.92 €	3.84 €
De 601 à 900 €	5.28 €	10.56 €
De 901 à 1200 €	6.40 €	12.80 €
De 1201 à 1500 €	8.00 €	16.00 €
De 1501 à 1800 €	8.80 €	17.60 €
Sup. à 1800 €	10.40 €	20.80 €

Une seule facture Orée-d'Anjou pour l'ensemble des services prélevée au 15 du mois suivant.



9-Règlement intérieur

- L'enfant a des droits mais aussi des devoirs afin que les temps collectifs soient agréables pour tous
- La vie collective est organisée autour de règles de vie basées sur le vivre-ensemble: RESPECT (enfants/adultes, matériel, locaux...), PARTAGE, LIEN, EPANOUISSEMENT
- 3 grands principes: JE ME RESPECTE, JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT, JE RESPECTE DE L'AUTRE
- La commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens personnels (carte à jouer, légo, billes...) durant les temps d'accueil
- Les comportements des enfants sont répertoriés dans un cahier. En fonction de la gravité du geste, et après un ou plusieurs avertissements oraux, un point de couleur est attribué.

Jaune: gesticuler, crier, se déplacer, courir à l'intérieur, ne pas ranger...

Orange : détériorer, jeter de la nourriture, salir, perturber une activité...

Rouge : vols, violence, insultes,...

♦ Quand l'enfant se voit attribué un point rouge, il a une fiche de réflexion à remplir à faire signer par les parents.

Au bout de 2 fiches de réflexion remplies, un mail vous sera envoyé afin de prendre RDV et de discuter de solutions à mettre en place.



Charte du savoir vivre au restaurant scolaire

**Pour la bonne humeur et
la bonne ambiance à la cantine,
voici quelques consignes :**



Je passe aux toilettes
Je me lave les mains



Je goûte à tout
Chacun se sert équitablement
Je ne joue pas avec la nourriture
J'aide à débarrasser la table

Je m'installe tranquillement
Je reste assis jusqu'à la fin du repas
Je respecte les autres enfants et les adultes
Je discute dans le calme avec mes camarades de table



Si j'ai besoin de me lever, de me faire aider ou
de signaler quelque chose, je m'adresse aux adultes
de la cantine en levant la main.



10 - Coordonnées

Responsable
Bérangère BAUDOUIN

Responsable adjointe
Oriane PERRAUD

06.48.21.96.50
enfance.lavarenne@oreedanjou.fr



11- Calendrier scolaire



CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Month	Day	Zone A	Zone B	Zone C
SEPT. 2020	M 1	RENTRÉE		
	M 2	J 1		
	J 3	V 2		
	V 4	S 3		
	S 5	D 4		
	D 6	L 5		
	L 7	M 6		
OCT. 2020	M 7	J 8		
	M 8	V 9		
	M 9	S 10		
	M 10	D 11		
	M 11	L 12		
	M 12	J 13		
	M 13	V 14		
NOV. 2020	M 14	S 15		
	M 15	D 16		
	M 16	L 17		
	M 17	M 18		
	M 18	J 19		
	M 19	V 20		
	M 20	S 21		
DÉC. 2020	M 21	D 22		
	M 22	L 23		
	M 23	M 24		
	M 24	J 25		
	M 25	V 26		
	M 26	S 27		
	M 27	D 28		
JANV. 2021	M 28	L 29		
	M 29	M 30		
	M 30	J 31		
	M 1	V 1		
	M 2	S 2		
	M 3	D 3		
	M 4	L 4		
FÉV. 2021	M 5	M 5		
	M 6	J 6		
	M 7	V 7		
	M 8	S 8		
	M 9	D 9		
	M 10	L 10		
	M 11	M 11		
MARS 2021	M 12	J 12		
	M 13	V 13		
	M 14	S 14		
	M 15	D 15		
	M 16	L 16		
	M 17	M 17		
	M 18	J 18		
AVRIL 2021	M 19	V 19		
	M 20	S 20		
	M 21	D 21		
	M 22	L 22		
	M 23	M 23		
	M 24	J 24		
	M 25	V 25		
MAY 2021	M 26	S 26		
	M 27	D 27		
	M 28	L 28		
	M 29	M 29		
	M 30	J 30		
	M 31	V 31		
	JUN 2021	M 1	S 1	
M 2		D 2		
M 3		L 3		
M 4		M 4		
M 5		J 5		
M 6		V 6		
M 7		S 7		
JUIL. 2021	M 8	D 8		
	M 9	L 9		
	M 10	M 10		
	M 11	J 11		
	M 12	V 12		
	M 13	S 13		
	M 14	D 14		
AOÛT 2021	M 15	L 15		
	M 16	M 16		
	M 17	J 17		
	M 18	V 18		
	M 19	S 19		
	M 20	D 20		
	M 21	L 21		
AUG. 2021	M 22	M 22		
	M 23	J 23		
	M 24	V 24		
	M 25	S 25		
	M 26	D 26		
	M 27	L 27		
	M 28	M 28		
SEPT. 2021	M 29	J 29		
	M 30	V 30		
	M 31	S 31		
	M 1	D 1		
	M 2	L 2		
	M 3	M 3		
	M 4	J 4		

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes varqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire
[Facebook](https://www.facebook.com/EducationFrance)
[Instagram](https://www.instagram.com/EducationFrance)
[YouTube](https://www.youtube.com/EducationFrance)
[LinkedIn](https://www.linkedin.com/EducationFrance)
 @EducationFrance

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE